

Jeudi 29 janvier 2004 de 8 h 30 à 10 h 30

Les « golden parachutes » : pratique française et comparaison internationale

Inspirés de pratiques anglo-saxonnes, les « golden parachutes » se sont largement développés en France afin d'apporter une réponse à la précarisation du statut des dirigeants, qu'ils soient salariés ou simples mandataires sociaux. Toutefois, les nombreux débats, tant doctrinaux que jurisprudentiels, relatifs à la validité des « golden parachutes » incitent à la prudence.

Dans une première partie, les pratiques françaises en matière de « golden parachutes » seront mises en perspective avec les mécanismes utilisés dans les pays anglo-saxons.

Dans un second temps, l'objet de l'atelier sera de présenter les conditions de validité des « golden parachutes » en distinguant les dirigeants titulaires d'un contrat de travail des simples mandataires sociaux.

Enfin, les intervenants, avocats spécialisés dans la conception et mise en œuvre de système de rémunération, insisteront sur les écueils à éviter et donneront, au vu des dernières évolutions jurisprudentielles, quelques conseils pratiques tant pour la rédaction des clauses de « golden parachutes », en particulier leur motivation, que pour leur mise en œuvre.

Intervenants :

Jean-Pascal Amoros

Avocat associé - Droit des affaires

Anne-Elisabeth Combes

Avocat associé - Droit social

Didier Hoff

Directeur, expert en rémunération

Atelier animé par le Cabinet :

EY LAW

Tour Ernst & Young

Faubourg de l'Arche - 92037 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 46 93 70 00 - Fax : 01 58 47 17 78

www.eylaw.com/fr

Cet Atelier se tiendra Tour Ernst & Young, à l'auditorium - Accueil à partir de 8 heures

Métro : Grande Arche La Défense - Parking public : Défense 6 (19, rue de l'Arche)